

# Enseignant référent

## QU'EST-CE QUE C'EST ?



Un enseignant référent (ERSEH - Enseignants Référents à la Scolarisation des Élèves Handicapés) **est un enseignant spécialisé pour exercer les fonctions de référent vis-à-vis des élèves handicapés**. Il suit les élèves handicapés d'un secteur géographique donné, que la scolarisation ait lieu dans un établissement ordinaire, un établissement médico-social, ou à distance, à domicile.

## POUR QUI ?



Pour tout élève handicapé, de la maternelle jusqu'en terminale, voire en BTS (Brevet de Technicien Supérieur) ou en classe prépa.

## À QUOI ÇA SERT ?

La mission principale de l'enseignant référent est d'**assurer la bonne mise en oeuvre et le suivi du PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) notifié par la CDAPH, et assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.



Il est l'**interlocuteur privilégié des familles**, les informe et les accompagne dans les procédures : il fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui accompagnent l'élève, tout au long de son parcours scolaire.

Il est membre et **en charge de l'animation et la coordination de l'ESS** (Équipe de Suivi de la Scolarisation). Cette équipe tient à jour un «dossier de suivi» de chaque enfant.

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018



Centre de Référence National  
pour les Affections Rares en  
Génétique Ophtalmologique

**SENSGENE**  
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE  
DE SANTÉ  
MALADIES  
RARES

## UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ



L'enseignant référent **contribue à la recherche des moyens nécessaires pour permettre à l'élève handicapé d'étudier dans les mêmes conditions que les élèves valides**. Il a une mission de conseil et d'aide auprès des parents. Il a également un **rôle de médiateur entre tous les partenaires** (école, famille, centres de soins, MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Consulté pour sa **connaissance du handicap** et son expérience d'enseignant spécialisé, il apporte souvent des **réponses concrètes** aux questions que se posent les enseignants (outils, contrôles, notations...) et les oriente vers des professeurs-ressources, des centres de documentation, des formations.

## METTRE EN ŒUVRE LE PPS



Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) est un véritable passeport de la scolarité de chaque élève handicapé. **L'ESS (Équipe de Suivi de la Scolarisation)**, à savoir l'équipe éducative, les psychologues, les professionnels de santé, les parents, **assure le suivi du PPS et procède une fois par an à son évaluation. Elle peut demander des adaptations aux vues des difficultés rencontrées** (adaptations pédagogiques, aides techniques, aide humaine, tiers temps pour les examens...).

**L'enseignant référent transmet cette évaluation à la MDPH.** Le PPS est ensuite validé ou modifié par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), et mis en place en suivant toutes les décisions prises.



**Les informations sur la situation d'un élève handicapé sont regroupées sur un document unique, le GEVA-sco** (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation). **C'est le document officiel permettant les échanges entre l'ESS (équipe de suivi de la scolarisation) et la MDPH.**

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018



Centre de Référence National  
pour les Affections Rares en  
Génétique Ophtalmologique

**SENSGENE**  
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE  
DE SANTÉ  
MALADIES  
RARES

## SUIVI DE L'ÉLÈVE



Changement de classe, de niveau d'enseignement, entrée en formation professionnelle ou dans le supérieur... **L'enseignant référent réunit au moins une ESS tous les ans pour voir si le PPS est adapté ou pas aux besoins de l'enfant, le réévaluer.** La plupart du temps, c'est lui qui prend l'initiative de réunir l'ESS. C'est lui aussi qui rédige les propositions de l'équipe de suivi de la scolarisation : aménagements, modification du PPS, nouveau mode de scolarisation... **L'enseignant référent est la mémoire du parcours scolaire de l'enfant puisque, tant qu'il reste sur son secteur d'intervention, il le suit tout au long de la scolarité.**

**À SAVOIR :** En milieu spécialisé, l'enseignant référent intervient dans le cadre des unités d'enseignement qui assurent la scolarisation des jeunes dans les établissements médico-sociaux, au sein des hôpitaux de jour, des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques... Toujours selon le PPS établi avec l'équipe de suivi de la scolarisation (parents, enseignant référent, enseignant spécialisé, médecin, orthophoniste, éducateur, psychomotricien...).

## PLUS D'INFORMATIONS



Les fiches pratiques sont consultables sur le site de la filière SENSGENE : [www.sensgene.fr](http://www.sensgene.fr)

Plus d'informations sur [www.enfant-different.org/scolarite/le-role-de-lenseignant-referent](http://www.enfant-different.org/scolarite/le-role-de-lenseignant-referent)

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018



Centre de Référence National  
pour les Affections Rares en  
Génétique Ophtalmologique

**SENSGENE**  
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE  
DE SANTÉ  
MALADIES  
RARES